

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue /  
Page de titre de la livraison

Caption of issue /  
Titre de départ de la livraison

Masthead /  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                          |                                     |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                      | 26X                                 | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                      | 28X                                 | 32X                      |

# L'Abeille.

no. 1123.

“ Je suis chose légère et puis de fleur en fleur. ”

4me. Année.

OL. IV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 15 Janvier, 1852.

No. 12.

## LES PETITS ORPHELINS.

Le jour où les chagrins, les beaux jours sont passés  
Malheur au pauvre sans demeure  
Loin des secours il faut qu'il meure ;  
Comme les chrysoles, tous les cœurs sont glacés.  
L'an renouvelé c'était la nuit première ;  
Les mortels revenant de la fête du jour,  
Hâtaient leur joie et leur retour ;  
Même un peu de bonheur visitait la chaumière.  
An seuil d'une chapelle assis,  
Deux enfants presque nus et pâles de souffrance,  
Appelaient des passants la source indifférence,  
Souspiraient, de tri-stes récits ;  
Une lampe à leurs pieds éclairait leurs alarmes  
Et semblait supplier pour eux.  
Le plus jeune tremblant chantait baigné de larmes  
L'autre tendait la main au refus des heureux ;  
“ Nous voici deux enfants : nous n'avons plus de mère :  
Elle mourut hier en nous donnant son pain :  
Elle dort où dort notre père.  
Venez : nous avons faim, nous craignons de mourir.  
L'étranger nous a dit : Allez, j'ai ma famille ;  
Est-ce vous que je dois nourrir ?  
Nous avons vu pleurer sa fille,  
Et pourtant nous allons mourir ”  
Et leur voix touchante et plaintive,  
Frapait les airs de cris perdus :  
La foule sans les voir s'échappait fugitive  
Et bientôt on ne passa plus.  
Ils frappent à la porte sainte :  
Car leur mère avait dit que Dieu n'oubliait pas :  
Rien ne leur répondit que l'écho de l'enceinte,  
Rien ne venait que les trépas  
La lampe n'était pas éteinte :  
L'heure d'un triste son vint soupire minuit :  
Au loin d'un char de fête on entendit le bruit,  
Mais on n'entendit plus de plainte.  
Vers l'église portant ses pas,  
Un prêtre, au jour naissant allant à la prière,  
Les voit blanchis de neige et couchés sur la pierre,  
Les appelle en pleurant, ils ne se lèvent pas ;  
Leur pauvre enfance, hélas ! se tenait embrassée,  
Pour conserver sans doute un reste de chaleur,  
Et le couple immobile, effrayant de pâleur,  
Tendait encore sa main glacée.  
Le plus grand, de son corps couvrant l'autre à moitié,  
Avait porté sa main aux lèvres de son frère,  
Comme pour arrêter l'inutile prière.  
On ne peut l'avertir qu'il n'est plus de pitié.  
Ils dormaient pour toujours, et la lampe encor veille ;  
On les plût : on sait mieux plaindre que secourir ;  
Vers eux de toutes parts les pœufs viennent s'offrir,  
Mais on ne venait pas la veille  
L. B.

## BARREAU.

La fonction d'avocat n'est pas moins ancienne que la magistrature ; elle commence avec les tribunaux. Chez les Chaldéens et les Babyloniens, dans la Perse et dans l'Égypte, on trouve, même dans les temps les plus reculés, des hommes en possession de ce ministère. Les lois de Solon et de Dracon sur la discipline du barreau d'Athènes témoignent de la grande idée

qu'on avait alors de la profession d'avocat. La première condition pour y aspirer était, d'être né libre. Les traites à la patrie les libertins, les dissipateurs étaient repoussés de l'enceinte révéérée de l'école que l'on purifiait chaque jour avec l'eau lustrale, comme le temple des Dieux.

La défense commença par être un acte de complaisance, elle devint une profession lorsque les lois se multiplièrent, et Antiphon est, dit-on, le premier qui reçut des honoraires de ses clients. Son exemple fut imité par les autres orateurs qui préférèrent ces récompenses certaines à l'espoir lointain des charges publiques, qui, dans les belles époques de la Grèce, étaient le prix ordinaire de leurs fonctions. En abolissant son désintéressement, le barreau grec perdit son plus noble prestige, et on en vint à regarder les luttes judiciaires comme un jeu d'imagination et de vaines disputes de rhéteurs. L'histoire de la décadence du barreau grec qui, dans ses jours de gloire, a compté parmi ses membres presque tous les hommes éminents des diverses républiques, est celle de la décadence de la Grèce elle-même.

La constitution du barreau romain fut simple dans sa naissance. On se figure aisément ce que dut être l'éloquence judiciaire chez un peuple nouveau dont la puissance chancelante avait moins besoin d'orateurs que de soldats. Mais l'art oratoire ne demeura pas longtemps dans cette enfance rude et grossière, et l'affermissement rapide et insensé de la république partout victorieuse, inspira de bonne heure l'éloquence. Alors commença pour le barreau romain une ère mémorable de puissance et de gloire ; et Rome, victorieuse par les armes de ses soldats, le fut aussi par le génie de ses orateurs. La religion même vint favoriser la puissance du barreau qui réunissait l'élite de la jeunesse romaine.

Déchu sous les empereurs, le barreau conserva néanmoins l'éclat extérieur de son ancienne prééminence, et le patronage continua d'être recherché comme un titre honorifique. La fréquentation du barreau faisait partie de l'éducation des jeunes Césars, et le titre d'avocat devint une flatterie banale qu'ils allaient deman-

der à la complaisance du seint au moment où ils prenaient la robe virile. Quelques uns cependant en remplirent les fonctions.

Alors le barreau de Rome touchait à son déclin comme l'empire. L'éloquence, cette altière élève de la liberté, laissa Rome, alors qu'elle commença à courber sa tête sous l'esclavage, pour aller s'implanter dans la Gaule que Juvenal a appelée avec raison la *nourrice des arceuts*. Divers monuments attestent que, des le temps de Tibère les écoles d'éloquence ouvertes à Autun et dans d'autres villes, réunissaient un nombre prodigieux d'étudiants appartenant à toutes les nations. Le barreau gaulois du IV<sup>e</sup> siècle posséda quelque temps Saint Ambroise, mais il fut bientôt enlevé à cette profession pour les luttes bien autrement importantes du Christianisme contre le paganisme.

L'invasion du V<sup>e</sup> siècle emporta le barreau gaulois comme tout le reste. On le vit reflourir sous Charlemagne, pour disparaître de nouveau, submergé sous le déluge de la barbarie.

De la découverte d'un manuscrit qui contenait les Pandectes date une révolution complète dans les lois. Le droit Justinien reçu, dans toute l'Allemagne, en Italie en Angleterre, en Écosse, en Espagne, en France, fut enseigné et commenté partout, et fit le rival, souvent préféré du droit canonique, qui formait à cette époque avec le droit féodal le faisceau des sciences législatives. Les prétentions politiques de la cour de Rome à cette époque contribuèrent aussi à donner au barreau une puissance nouvelle. L'ordonnance du mois de Mars 1268, si fautive sous le nom de *Pragmatique-sanction*, fut vraiment l'œuvre des légistes et des juriconsultes. La translation du Saint-Siège à Avignon ne fut point non plus sans influence sur le barreau, car avec Clément V, tous les juriconsultes et les praticiens passèrent les monts et vinrent s'établir sur les bords du Rhône. Ce voisinage eut d'heureux effets pour les légistes français.

Le barreau disparut à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans les orages de cette époque fut être pour recommencer au XVI<sup>e</sup> une ère nouvelle de prospérité. Dumoulin, Ségner, Lemaître, Loiseau, sont

des personnages comparables à ce qu'il y a de plus grave et de plus illustre dans l'histoire. Une jeunesse ardente de savoir courait aux écoles ouvertes à la science des lois; et l'imprimerie semblait avoir été découverte pour répandre et multiplier les trésors que les Grecs, chassés de leur patrie, apportaient dans l'Occident. C'est à cette époque que le nom de *bâtonnier* commença à être donné au chef de l'ordre des avocats au parlement de Paris. On l'appelait ainsi; parcequ'il conservait chez lui la bannière ou *bâton* de Saint Nicolas sous le patronage duquel était placée la confrérie des avocats.

Le barreau proprement dit se perdit au XVII<sup>e</sup> siècle sous l'ensemble majestueux de cette époque mémorable. On le voit au XVIII<sup>e</sup> siècle étroitement uni au parlement, jusqu'au moment où la révolution vint les frapper l'un et l'autre. Alors les avocats perdirent jusqu'à leur nom.

Le barreau fut peu florissant sous l'empire. Bonaparte n'aimait pas les avocats; il les avait rencontrés dans les voies injustes et criminelles où s'était égarée son ambition naissante, et son pouvoir ombreux. Le passé l'avertissait qu'il n'obtiendrait pas la vengeance obéissante, les muets dévouements que sollicitait son altier despotisme. La restauration, brisant le joug appesanti sur la France, rendit au barreau son ancienne puissance et son ancien éclat. A partir de cette époque, on l'a vu réparer ses désastres, et réunir dans ses rangs si long-temps éclaircis, l'éclat d'une jeunesse instruite et laborieuse. On l'a vu, fidèle à ses traditions antiques d'honneur et de loyauté, tantôt rassurer les intérêts, tantôt désarmer la fraude et l'injustice par cette éloquence élégante et incisive qui rappelle la grandeur du barreau grec et romain.

L'Angleterre est après la France, le seul pays dont le barreau doive aujourd'hui fixer l'attention de l'orateur et du légiste. L'éloquence y a mûri au soleil de la liberté parlementaire.

Le barreau d'Allemagne, réduit à présenter des défenses écrites à des tribunaux mystérieux, décline de jour en jour. L'Italie seule semble se ranimer et se souvenir de Cicéron.

CATHOLICUS.

**L'ABRIL.**

"Forsan et hinc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 15 Janvier, 1852.

Encore un examen de moins à redouter. Nous n'en avons donc plus maintenant que quatre ou cinq à subir cette année... quoi! va s'écrier un *petit septième* qui, n'en a ja-

mais vu plus que deux dans toute sa vie de séminaire, si même, pour en éviter un, il n'a pas eu la précaution d'être malade, juste une journée avant le quinze de février ou de juillet; quoi! passer si souvent à l'examen; y a-t-il des notes chaque fois? — Non, mon petit ami; en philosophie l'on est censé n'en avoir pas besoin. Mais je ne veux pas plus long-temps parler de la quantité de nos examens, non plus que de la qualité de celui que nous venons de subir.

Nos amis de St. Hyacinthe se plaignaient l'autre jour que les préparations aux examens sont très peu compatibles avec les correspondances. J'ai appris, ces jours-ci, qu'elles ne le sont guère plus avec les articles éditoriaux. Nos confrères s'en prennent, eux à Madame et à demoiselle Chimie, pour nous, c'est à Dame Logique nous avons eu à répondre et la secrétaire ne nous a pas donné de repos depuis quinze jours.

Tous les élèves des deux premières classes ont donc dû répondre hier, sur la logique, pendant dix minutes chacun. Certes, on ne s'accoutume guère aux examens; on les craint toujours; jugez que ce n'est pas peu que de se trouver devant un auditoire qui pour n'être pas nombreux n'en est que plus attentif, et d'étaler une science que nous n'avons pas quelquefois à un très haut degré.

Trêve d'examen, me dit quelqu'un; que ne nous donne-t-on plutôt une revue de la huitaine? on dit qu'elle a été féconde en événements.— Soit je souscris volontiers à tes réclamations, mon cher lecteur, et je me tais en te disant que je suis impuissant à parler dignement, des grandes choses, *tenuis magnis*.

RECENSEMENT. On fait actuellement le recensement de la ville. Toutes les personnes qui ont passé dans les limites de la cité la nuit de dimanche à lundi sont inscrites sur le rôle.

La part du Séminaire sera de 257 sur cette liste.

MM. Joseph Larose et Pierre Gauvreau seront candidats à l'élection prochaine pour représenter le quartier St. Jean et G. Garneau pour le quartier St. Roch.

Le tarif de la compagnie du télégraphe électrique entre Québec et Montréal vient d'être réduit de 25 pour cent. Voici les taux actuels pour les distances suivantes:

De 200 milles et au dessous, 10,3 d et 1 d pour chaque mot additionnel.

De 200 à 400 milles, pour 10 mots et au dessous 2s, et 2 d pour chaque mot additionnel.

Au dessus de 400 milles, pour 10 mots et au dessous, 3s, et 3 d pour chaque mot. Ainsi pour 10 mots de Québec à Montréal on paie 1s 3 d; à Kingston, 2s; Toronto, 3s.

Mercrèdi, le 7 du courant, a été le jour où l'on a inauguré l'ouverture des travaux du chemin de fer de Québec à Richemond.

On annonce qu'il y a des arrangements en progrès pour établir une ligne de communication par bâtiments à vapeur entre Pictou (Nouvelle-Ecosse) et Québec, touchant à Shédine et à Miramichi dans le Nouveau-Brunswick et au Bassin de Gaspé dans notre province.

**PREMIERS.**

RHÉTORIQUE-

F. Belleau, en version latine-

SECONDE.

N. Gauvin, en thème.

R. Alleen, en version latine.

" " grecque.

TROISIÈME.

P. Audet, en version grecque.

QUATRIÈME.

E. Renault, en version latine.

CINQUIÈME.

X. Frenette, en version latine.

J. B. Gagnon, en thème.

A. Blouin, en version latine.

A. Olivier, "

SIXIÈME.

L. Paquet, } en français.

J. Martin, }

A. Pelletier, } " en arithmétique.

L. Paquet, J. Martin et A. Pelletier en français.

A. Pelletier, en arithmétique.

J. Martin, U. Thibaudon, T. Blouin,

L. Paquet, C. Dion et A. Pelletier, en thème.

SEPTIÈME.

E. Pouliot, en français.

HUITIÈME

T. Rinfret, en leçons.

T. Michaud, en latin.

" " en français.

A. Desrochers, } en latin.

J. Blanchet, }

**Nouvelles Etrangères.**

FRANCE. Louis-Napoléon a été élu pour dix ans, à une immense majorité.

Le président a écrit au pape pour lui dire qu'il était décidé à protéger la religion et ses ministres en France, et pour lui annoncer la restitution du Panthéon au culte sous le nom de Sainte-Généviève. En revanche, le président demande au Pape d'engager le clergé français à ne pas lui être hostile, dans son propre intérêt, car il est bien déterminé à faire respecter son autorité par tous ceux qui voudront y porter atteinte.

M. de Montalembert s'était déclaré en faveur de la réélection de Louis-Napoléon.

Voici comment l'Univers apprécie le coup d'état de Louis Napoléon.

« Nous recevons de nos amis des conseils et des instances contraires. Les uns nous demandent une appréciation des événements qui viennent de s'accomplir, quelques autres, en plus petit nombre, pensent que nous aurions dû laisser entièrement la parole aux faits et ne pas nous ranger si vite du côté du pouvoir. Nous répondrons d'abord à ces derniers.

Au milieu des révolutions, le pouvoir représente l'ordre. C'est ce que la France entière a reconnu spontanément en Février 1848, par un instinct plus fort que toutes les alarmes et plus sage que tous les ressentimens, et ce mouvement unanime a sauvé la société.

Mais jamais le pouvoir n'a mieux représenté l'ordre que durant les jours où nous sommes. Tout était préparé depuis longtemps pour une explosion terrible. D'une part les mauvaises passions portées à un degré d'arrogance inouï; de l'autre une défaillance universelle. Qui peut avoir oublié le sentiment d'angoisse avec lequel, il n'y a pas huit jours, tous ceux qui ont quelque chose à garder et à défendre, voyaient approcher le terme fatal de 1852? Ces partis dont la division accroissait nos périls, étaient d'accord pour offrir tous le même remède : ils ne se divisaient que sur la main qui était chargée de l'appliquer.

La main qui s'est levée n'a été la plus hardie que parcequ'elle était la plus forte; et parcequ'elle était la plus forte, elle a été aussi la plus modérée.

Au fond, cette main vigoureuse a fait les affaires du parti de l'ordre; elle les a faites beaucoup plus vite, beaucoup mieux et avec plus de succès et de garanties pour tout ce qui est juste et respectable, que le parti de l'ordre n'eût pu les faire lui-même.

Il y a des mécontents; c'est tout simple; mais les mécontentemens seront de peu de durée, car alors les intérêts sociaux étaient en péril et maintenant, ils sont protégés. Le socialisme seul est vaincu. Voilà ce que l'on reconnaîtra bientôt.

N'étant point engagés dans les partis, n'ayant partagé aucune de leurs illusions, nous ne pouvions ni être blessés de leur déconvenue, ni épouser leurs rancunes.

Nous avons vu clair tout de suite, et nous avons hautement donné à nos amis des conseils que nous dictaient notre conscience et notre raison.

Nous nous sommes empressés de parler dès qu'il y a eu combat. Si le succès des mesures prises par le Président n'avait rencontré un moment d'opposition vio-

lente et armée, nous aurions pu nous faire longtemps.

Nous ne comprenons dans ce temps-ci, ni la fierté ni même la prudence, qui attendent pour prendre un parti d'avoir à saluer un maître.

Maintenant que la cause est décidée, et que toute la France accepte ce qui vient d'être fait, nous rentrons dans le rôle que la situation nous impose. Nous sommes loin de blâmer le Gouvernement du silence qu'il exige. Il ne surgissait en ce moment de la polémique des journaux aucune lumière dont il peut tirer bon parti : ce qu'il a besoin de savoir, il le saura bien mieux par les hommes qu'il a appelé dans ses conseils, au nombre desquels nous voyons avec un très-grand plaisir, le plus éminent défenseur de la cause catholique et quelques autres de nos amis. Mais notre mission à nous est toute spéciale. Nous ne sommes ni vainqueurs ni vaincus, ni mécontents. Nous n'avons rien à dire, lorsque rien de ce que nous aimons par dessus tout n'est attaqué, ni menacé. Nous regardons passer les événements. Jamais ils n'offrent à l'intelligence humaine de plus grandes et plus consolantes leçons.

ANGLETERRE. La résignation de Lord Palmerston a été amenée par la réception faite avec son approbation au maréchal Haynau et à l'ex-dictateur Kossuth et par l'appui donné par les puissances du nord au coup d'état de Louis-Bonaparte.

Lord Palmeston a été remplacé par lord Granville.

IRLANDE. A une assemblée du comité de l'association de défense catholique, le 17 du mois dernier, M. Willberforce, frère de l'évêque protestant d'Oxford, et l'un des nouveaux convertis, a été élu secrétaire de cette association.

M. John O'Connell, fils du célèbre Daniel O'Connell ex-membre du parlement pour Limerick, va émigrer, en Australie avec sa famille.

Rome. La gazette d'Ausbourg annonce qu'un grand nombre de voyageurs anglais arrivés à Rome ont distribué dans cette ville plusieurs pamphlets séditieux et anti-catholiques : sur ce, le ministre des finances a donné ordre d'examiner avec un grand soin le bagage des voyageurs.

SARDAIGNE. Les évêques des provinces ecclésiastiques de Turin et de Gènes ont présenté à S. M. le roi de Sardaigne une adresse dans laquelle ils se plaignent que M. le professeur Nuytz soit maintenu dans la chaire de droit canon à l'Université de Turin, malgré la condamnation solennelle prononcée contre lui par le Saint-Siège, et malgré un libelle odieux qu'il a récemment publié en réponse à cet acte du Souverain-Pontife.

TERRE SAINTE. On écrit de Beyrouth, que S. G. le patriarche latin, Mgr Valerga est arrivé dans cette ville le 5 novembre, et qu'il était parti quelques jours après suivi de plusieurs prêtres distingués savants pour se rendre dans le Liban, y examiner les convents et de là revenir à Jérusalem, où il a l'intention de fonder un séminaire et une école.

NOUVEAU-BRUNSWICK. Le parlement de cette province n'a été ouvert le 8 du courant.

Son Excellence, le gouverneur de cette province, dans un discours d'ouverture, émet l'espoir que la législature du N.-B. coopérera cordialement à l'entreprise du chemin de fer qui doit réunir le Canada à la N. C.

NOUVELLE-ECOSSE. Le Rev. M. McKinnon a été nommé évêque d'Aricbat. Ce Monsieur a été un élève distingué du collège de la Propagande.

CHEMINS DE FER. On estime que la somme dépensée pour la construction des chemins de fer, jusqu'à ce jour, dans les différentes parties du monde, s'élève à £447,786,000, savoir :

|                    | Milles. | Coût de la construction. |
|--------------------|---------|--------------------------|
| Roy.-Uni, 7,000    |         | £250,000,000             |
| Allemagne, 5,342   |         | 66,775,000               |
| Etats Unis, 10,289 |         | 66,654,000               |
| France, 1,018      |         | 48,781,000.              |
| Belgique, 532      |         | 9,576,000.               |
| Russie, 200        |         | 3,000,000.               |
| Italie, 170        |         | 3,000,000.               |
| Totale 24,551      |         | £447,786,000.            |

## JUBILÉ.

JUBILÉ, chez les Juifs, était le nom de la cinquantième année à laquelle les prisonniers et les esclaves devaient être mis en liberté, les héritages vendus devaient retourner à leurs anciens maîtres, et la terre devait demeurer sans culture.

Selon quelques auteurs, le mot hébreu jobel est dérivé du verbe hobit, éconduire, renvoyer; il signifie rémission ou renvoi : c'est ainsi que l'ont entendu les Septantes. Selon d'autres, il signifie bélier, parceque le jubilé était annoncé au son des cors faits de cornes de bélier. Cette étymologie n'est guère probable.

Il est parlé fort au long du jubilé dans les Ch. 25 et 27 du Lévitique. Il y est commandé aux Juifs de compter sept semaines d'années, ou sept fois sept, qui font quarante neuf ans, et de sanctifier la cinquantième année en laissant reposer la terre, en donnant la liberté aux esclaves, en rendant les fonds à leurs anciens possesseurs. Ainsi chez les Juifs les aliénations des fonds ne se faisaient point à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé. Cette loi avait

évidemment pour objet de conserver l'ancien partage qui avait été fait des terres, de maintenir parmi les Juifs l'égalité des fortunes, d'alléger la servitude. Elle fut observée fort exactement jusqu'à la captivité de Babylone, mais il ne fut plus possible de l'exécuter après le retour. Les docteurs juifs disent dans le Talmud qu'il n'y eut plus de jubilé sous le second temple.

JUBILÉ, dans l'église catholique, est une indulgence plénière et extraordinaire accordée par le souverain pontife à l'église universelle, ou du moins à tous ceux qui visiteront à Rome les églises de Saint Pierre et de Saint Paul. Elle est différente des indulgences ordinaires, en ce que pendant le *jubilé*, le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, et de commuer les vœux simples.

Avant Boniface qui vivait à la fin du treizième siècle, on accordait à Rome de grandes indulgences à ceux qui allaient visiter les églises de Saint Pierre et de Saint Paul. Le Cardinal de Saint Georges, neveu de Boniface, rapporte qu'on s'y étonna de voir que, sur la fin de l'an 1299, les chemins étaient couverts de pèlerins qui arrivaient, notamment du diocèse de Beauvais en France, et que plusieurs, interrogés sur le motif de leur voyage, répondirent qu'ils avaient appris de leurs pères que tous les cent ans, ceux qui allaient à Rome, gagnaient de grandes indulgences et que l'année 1300 était la centième. Sur leur témoignage, Boniface VIII publia une bulle, par laquelle le premier *jubilé* fut établi, l'an 1300, dans la forme où nous l'avons aujourd'hui, en faveur de ceux qui feraient le voyage de Rome et visiteraient l'église des saints Apôtres. Cette année apporta tant de richesses à Rome, que les Allemands l'appelaient *l'année d'or*. Il avait fixé le *jubilé* de cent ans; Clément VI voulut qu'il eût lieu tous les cinquante ans; Urbain VIII avait réduit cette période à trente cinq ans; Sixte IV l'a fixée à vingt cinq, en ce que chacun puisse jouir de cette grâce une fois dans sa vie.

On appelle à Rome le *jubilé*, l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le pape ou, pendant la vacance du siège, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint Pierre pour en ouvrir la porte sainte, qui est murée et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups, en disant : *Aperite mihi portus justitie, etc.*, et l'on démolit la maçonnerie qui bouche la porte. Le pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la invent d'eau sainte ;

ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum*, et entre dans l'église avec le clergé ; trois Cardinaux Lé utz, que le Pape a envoyés aux trois portes saintes, les ouvrent avec les mêmes cérémonies, elles sont aux Eglises de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie Majeure. Cela se fait tous les vingt-cinq ans, aux premières vêpres de la fête de Noël le lendemain matin le pape donne la bénédiction au peuple en forme de *jubilé* ou d'indulgence.

Boniface IX accorde des *jubilés* en différents lieux, à des princes ou à des monastères ; par exemple aux moines de Cantorbéry pour tous les cinquante ans ; alors ce peuple accourant de toutes parts visiter le tombeau de saint Thomas-Becket. Aujourd'hui les *jubilés* sont plus fréquents ; chaque pape en accorde ordinairement un l'année de sa consécration et à l'occasion de quelque besoin particulier de l'église.

Lorsque l'année sainte est expirée, on referme la porte sainte la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, pose la première pierre, et y met douze caissettes pleines de médailles d'or, d'argent, la même cérémonie se fait aux trois autres portes saintes. Autrefois le *jubilé* attirait à Rome une quantité prodigieuse de peuples de tous les pays de l'Europe ; il n'y en va plus guère aujourd'hui que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence aux autres pays, et que l'on peut la gagner chez soi.

## HISTOIRE DU VERRE.

(Suite et fin.)

Les anciens ont ignoré l'art d'étendre le verre en lames et d'en former des vitres. Dans les nombreux débris d'Herculanium, rien n'a été trouvé qui pût indiquer qu'ils connussent le verre à vitres. On remarque, au contraire, que les ouvertures des maisons étaient formées avec des pierres transparentes, ou avec des feuilles de cornes.

Le verre à vitres était connu en France du temps de Grégoire de Tours, comme on peut le voir dans ses ouvrages et dans ceux d'un grand nombre de ses contemporains, qui tous font mention des fenêtres de vitres.

L'art de fabriquer le verre resta longtemps inconnu en Amérique ; ce ne fut que sous Tibère que le secret de cette fabrication fut apporté à Rome. Il passa de là en Espagne et dans les Gaules. Détruit par l'invasion des barbares, cet art n'a recommencé à paraître en Europe que dix temps des croisades au 12ème siècle.

Les manufactures de verreries étaient alors bien rares ; cependant Venise ne tarda pas à en fonder une qui fut la seule

bien dire pendant plus de 400 ans. Il faut remonter au temps des croisades pour l'histoire de l'établissement des verreries en France.

En 1830, le roi Philippe VI donna pouvoir d'établir une verrerie à Bézu, en Normandie, à Philippe de Cuquerey, le premier inventeur des plats de verre appelés verre de France. Plus tard, sous le roi Jean furent fondés encore quelques établissements secondaires ; cependant jusqu'au 17ème siècle on ne savait fabriquer en France, que de la Gobleterie commune, des verres à vitres communs, des plats et des bouteilles. Mais arriva le ministre Colbert qui donna alors une heuense impulsion à cet art ; il fit revenir en France, les artistes français établis à Venise, il les encouragea beaucoup, et il voulut que les nouvelles fabriques ne le cédassent en rien à celles de Venise.

Vingt ans plus tard, Abraham Thévard inventa le coulage des glaces ; il forma son premier établissement à Paris, dans le faubourg St. Antoine, mais il le transporta bientôt à St. Gobin, près de Lyon, où il jeta, en 1191, les fondements de la manufacture la plus importante qui existe encore aujourd'hui. Dès lors les Français si avides de surpasser les Vénitiens, chez qui ils allaient puiser leur instruction pour les fabrications du verre, purent commencer à rivaliser avec leurs maîtres. Pour faire prospérer en France l'art de fabriquer le verre, les rois prodiguèrent toutes sortes d'encouragements ; les personnes qui se livrèrent à cette industrie, reçurent des titres de noblesse ; on ne les reconnaissait plus sous le nom d'ouvrier, mais de *gentils hommes verriers*. Les manufactures prirent alors des accroissements rapides, et depuis cette époque elle n'a cessé de s'étendre, de sorte que maintenant les plus beaux produits sont à la portée des plus humbles fortunes.

C.

## ÉPIGRAMME DE MARTIAL.

Quis neget Ægeæ uasque de stirpe Neroneæ ?  
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem !

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée, des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

## AGENTS.

A la petite salle, M. E. TASCHEREAU.  
Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOLPHE JACQUES.

L. C. O. Gréner. Gérant.